

SEANCE DU 20 JANVIER 2022 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 20 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr CALAVIA Richard, 3^{ème} adjoint ; Mr GÉRARD Jacques, 4^{ème} adjoint.

BOUKHALO Sébastien, MAQUET Jean-Michel, MICHEL Elisabeth, ROCHE Anne-Marie, RENARD Jacques, ROSAYE Laurence, VAN HAMME Pierre

A été nommé secrétaire : Jean-Michel MAQUET

N°2022-01: Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG24 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 approuvée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 5 Novembre 2021,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour,

ACCEPTENT les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISENT Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

N°2022-02 : Fonds de concours à la CCILAP pour les écluses sur les RD 5 et 704

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°053-2017 de la Communauté de communes du Pays de Lanouaille en date du 6 avril 2017 approuvant le règlement d'intervention relatif à la Voirie et aux Aménagements de bourgs ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord n° BC-DB-2021-022 du 09/12/2021 adoptant le " Plan de financement des travaux de sécurisation du bourg de Cherveix-Cubas "

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa compétence « voirie et aménagement de bourgs », la Communauté de commune a approuvé un règlement d'intervention actant la participation financière des communes bénéficiant de travaux, dans un souci d'équité et de bonne gestion afin de limiter le recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération d'aménagement de :

- 2 écluses doubles sur la RD 5, rue des Ecoles,
- 1 écluse double sur la RD 704, Avenue du Périgord,

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
<u>TRAVAUX :</u>			
Ecluses RD 5	21 081 €	Fonds de concours Cherveix-Cubas	17 581 €
Ecluses RD 704	14 081 €	Fonds propres CCILAP	17 581 €
TOTAL	35 162 €	TOTAL	35 162 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'un fonds de concours à l'EPCI pour le financement de l'opération, à hauteur 17 581 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération nécessaire au paiement de ce fonds de concours

N°2022-03 : Reconduction de la convention de mise à disposition de services

Vu la délibération n°060/2016 du 16/12/2016 approuvant le recours à des conventions de mise à disposition des services communaux au bénéfice de la Communauté de communes.

Vu la délibération n°CC-DC-2021-065 du 16 décembre 2021 approuvant la reconduction à l'identique de ces conventions de mise à disposition initialement établies.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la mise en œuvre de certaines compétences communautaires nécessite le concours des services communaux.

La Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord par décision n°CC-DC-2021-065 du 16 décembre 2021 propose de reconduire à l'identique les conventions de mise à disposition de services initialement établies en 2016.

Ladite convention fixe les compétences suivantes concernées par cette mise à disposition :

- Assainissement** : entretien hebdomadaire de la station d'épuration et de ses abords
- Eaux pluviales** : entretien des réseaux d'eaux pluviales urbaines
- Voirie communautaire intra-bourg (y compris ZAE) et aménagement de bourg** : interventions courantes, balayage...
- Chemins de randonnée** : entretien, débroussaillage, recensement du mobilier...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la reconduction de la convention de mise à disposition de services au bénéfice de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

N°2022-04 : Ouverture du budget investissement en attendant le vote

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, afin de pouvoir payer certaines factures en investissement sur le budget principal 2022 en attendant le vote de celui-ci, il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour un montant correspondant au quart de l'investissement 2021, hors emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (à l'unanimité) d'ouvrir les crédits d'investissement de ce budget pour la valeur du quart des dépenses prévues en investissement 2021, hors emprunts.

N°2022-05 : Désignation délégués titulaires et suppléants au futur SIVS du Pays de Hautefort

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des délégués au futur SIVS du Pays de Hautefort.

Ont été désignés, à l'unanimité :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Antonio RODRIGUES	Jean-Marie QUEYROI
Elisabeth MICHEL	Jean-Michel MAQUET

N°2022-06 : Intégration au périmètre d'étude et participation aux travaux de révision de la charte du PNR PR

Monsieur QUEYROU Jean-Marie, Maire expose que le Parc est entré cette année en période de révision de sa charte. La charte actuelle porte sur la période 2011-2026. La nouvelle Charte entrera en vigueur en 2026 et s'achèvera en 2041. Ce processus de réalisation de la nouvelle charte durera environ 4 ans car la procédure nécessite plusieurs étapes de concertation entre les différentes parties prenantes.

Dans ce cadre et préalablement aux phases de diagnostic, le périmètre d'étude, éventuel futur périmètre d'adhésion (pour la future charte entre 2026 et 2041), doit être défini.

Le comité syndical du Parc prendra la décision finale quant à la définition du périmètre d'étude en février 2022.

Afin de présenter les enjeux liés à la définition de ce périmètre d'étude, une rencontre a eu lieu en Conseil Communautaire le 03 janvier 2022 à destination des communes de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère, dont la commune de Cherveix-Cubas est membre.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande d'intégration à ce périmètre d'étude.

Considérant que la commune de Cherveix-Cubas, traversée par l'Auvézère, possède un patrimoine architectural (églises de Saint-Martial-Laborie du XIème siècle, de Cherveix du XIIème ou XIIIème siècle, de Cubas de 1839 et la Lanterne des morts du XIème siècle), une activité agricole basée principalement sur l'élevage bovin (race Limousine), ainsi qu'une situation géographique à proximité du PNR PR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (7 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions) :

Décide que : la commune de Cherveix-Cubas intègre le périmètre d'étude et participe aux travaux de révision de la charte.

N°2022-07 : Demande subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention en date du 13 janvier 2022 du Proviseur de la Cité Scolaire Giraut de Borneil pour :

- Elie MEUBLAT : voyage à La Plagne du 9 au 15 janvier 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50 € versée à l'agence comptable du lycée d'Excideuil.

N°2022-08 : Signature convention de prise en charge des dépenses du SIVS Anliac-Cherveix Cubas-Génis-Salagnac

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune de Génis peut prendre à sa charge les dernières factures du SIVS Anliac-Cherveix Cubas-Génis-Salagnac et refacturera aux autres communes lors de la dissolution du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (à l'unanimité), autorise et charge Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 24 janvier 2022

Le maire

Jean-Marie QUEYROU